

MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD

Procès-verbal de l'assemblée de conseil ordinaire tenue le 6 octobre 2014, à 19h au bureau municipal situé au 1362, rte 148 Campbells Bay, Québec.

Présences : la mairesse Colleen Larivière et les conseillers Ken O'Leary, Denis Dubeau, Donald Graveline, Joe Belanger, Émile Morin et Terry Racine.

La directrice générale par intérim Julie Bertrand et l'inspecteur municipal Doug Corrigan sont aussi présents.

Visiteurs : M Maurice Morin, M Greg Hunt, Mr Boisseau et Mme Ida McGregor

Le quorum constaté, la mairesse Colleen Larivière ouvre l'assemblée.

2014- 10-198

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour pour le 6 octobre, 2014 avec des additions.

Adoptée

2014-10-199

Adoption du procès-verbal

Il est proposé par Émile Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 8 septembre, 2014 tel que présenté.

Adoptée

Visiteurs

204 chemin Haley- déblayage de neige

Il est noté que le propriétaire du 204 ch. Haley demande que son entrée soit déblayée sur demande seulement comme les années antérieurs. Le conseil prendra une décision sur ce sujet et le propriétaire sera avisé.

Demande de déblayage de neige- chemin Burke

Il est noté que M. Boisseau est présent afin de discuter sa demande pour le déblayage de neige du chemin Burke pour la saison 2014-2015.

Fourniture de sable d'hiver

Il est noté que M. Maurice Morin est présent concernant les prix soumis pour la fourniture de sable d'hiver.

- 2014-10-200** **204 chemin Haley- déblayage de neige**
Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité que la municipalité maintien sa décision concernant le déblayage des entrées privées et ce « que le déblayage soit fais chaque fois que le camion passe »
Adoptée

URBANISME

- 2014-10-201** **68 CHEMIN Crawford-procédures légales**
Attendu que la municipalité a envoyé une lettre recommandée au propriétaire du 68 chemin Crawford concernant l'entente verbale de réparer le talus du chemin ;
Attendu que les réparations n'ont pas été effectuées;
Attendu que le propriétaire n'a pas répondu à la demande écrite;
Attendu que la municipalité maintien que l'érosion du talus pourrait causé du dommage au chemin ainsi qu'aux personnes;
En conséquence,
Il est proposé par Émile Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité embauche les services juridiques de la firme Deveau, Bourgeois, Hébert, Gagné et Associés pour envoyé une lettre au propriétaire du 68 chemin Crawford concernant la demande que les travaux soit effectués.
Adoptée

- 2014-10-202** **126 chemin Church – procédures légales**
Attendu que la municipalité a envoyé une lettre recommandée au propriétaire du 126 chemin Church concernant le nettoyage de son terrain;
Attendu que la propriétaire a demandé une extension afin d'effectué le nettoyage jusqu'au le 2 septembre 2014;
Attendu que la municipalité à accordé une extension ;
Attendu qu'en date d'aujourd'hui le terrain n'est pas nettoyer;
Attendue que plusieurs plaintes ont été reçu concernant le terrain en question;

En conséquence,

Il est proposé par la Mairesse Larivière et résolu à l'unanimité que : si le nettoyage n'est pas effectué d'ici le 13 octobre 2014, la municipalité embauchera les services juridiques de la firme Deveau, Bourgeois, Hébert, Gagné et Associés pour envoyé une lettre à la propriétaire du 126 chemin Church concernant le nettoyage de son terrain;

Adoptée

100 chemin Acres- vérification de l'adresse civique

Il est noté que l'inspecteur municipal vérifiera l'adresse du 100 chemin acres avec le 911 et si nécessaire fera la mis à jour. Il est aussi noté qu'une affiche avec une flèche et le numéraux civique 100 chemin Acres sera installé afin d'indiquer la bonne direction.

Demande de laisser passé le club motoneige sur le chemin Rink .

Il est noté que la municipalité gardera le banc de neige en bas de la cote du chemin Rink nettoyer le plus possible afin de faciliter l'accès aux motoneiges.

Il est noté que le chemin Rink est fermé aux voitures pour l'hiver.

Vieux chemin au #1198-rte 301 Nord

Il est noté que Émile Morin a discuté avec la personne qui utilise le vieux chemin pour les opérations forestiers privé. Il est d'accord de saisi les travaux sur le chemin.

2014-10-203

Finances

Il est proposé par Émile Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser le règlement des comptes à payer et d'accepter les paiements de factures effectués avant cette assemblée.

Adoptée

Comptes mensuels

Comptes réglés avant l'assemblée : \$8988.65

Comptes à payer : \$53 558.17

Total des comptes : \$62 546.82

Certificat de disponibilité

Je, Julie Bertrand, Directrice générale par intérim de la municipalité de Litchfield, certifie par la présente qu'il y suffisamment de crédits disponibles pour régler les comptes à payer approuvés de \$62 546.82 pour le mois de juillet 2014.

Signé : _____ Date : _____

Julie Bertrand

Directrice générale par intérim

Chemins

- 2014-10-204 Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité de réparer l'accotement du chemin à côté du ponceau sur le chemin Pilon.
Adoptée

L'achat du sable d'hiver

- 2014-10-205 Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'acheter 2000t.m. de sable d'hiver de Morin Sable & Gravier pour le prix de 3.17/t.m. Cette dépense est autorisée du compte « Sable d'hiver » de budget provisionnel de 2014.
Adoptée

Il est noté que cette décision est basée sur les coûts du transport encourus par la municipalité.

L'achat de sel d'hiver

- 2014-10-206 Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'acheter 65t.m. de sel d'hiver de Compass Minerals pour le coût de 98.57/t.m. Cette dépense autorisée du compte « Sel d'hiver » du budget provisionnel de 2014.
Adoptée

Entente de paiement de taxes foncières

Matricule #9255-15-0769

- 2014-10-207 Il est proposé par Joe Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente de paiement pour le matricule 9255-15-0769 tel que préparé par la firme Deveau, Bourgeois, Hébert, Gagné et associés.
Adoptée

Calendrier des heures de travail

- 2014-10-208 Il est proposé par Émile Morin et résolu à l'unanimité de réduire les jours de travail pour Charles Stephens de 5 à 2 jours par semaine pour l'hiver, en date du 10 Octobre 2014.
Adoptée

Sécurité

Annulation de la résolution 2014-08-173 - CLR Centre d'appel

2014-10-209

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté la résolution numéro 2014-08-173 qui annule le contrat avec la compagnie Groupe CLR;

CONSIDÉRANT que la compagnie Groupe CLR, par l'entremise du bureau d'avocat Bélanger Sauvé, a fait parvenir à la municipalité une lettre indiquant qu'à défaut de maintenir en vigueur le contrat de service intervenu entre les parties et d'annuler la résolution adoptée par le Conseil municipal lors de la prochaine séance qu'un recours judiciaire visant le recouvrement intégral des frais de service pour la période qui reste au contrat avant l'échéance serait déposé contre la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Ken O'Leary et résolu d'aviser la compagnie Groupe CLR et le Groupe service client 9-1-1 de la Compagnie Bell Canada que la Municipalité de Litchfield annule la résolution numéro 2014-10-173 et que le Service centralisé d'appel d'urgence pour la zone de desserte 9-1-1 sera effectué par la compagnie Groupe CLR.

Adoptée

Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

2014-10-210

Considérant que le gouvernement a adopté le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* par le décret 340-2006, publié le 24 mai 2006 dans la *Gazette officielle du Québec* et qu'aux termes de ce règlement, une redevance est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le règlement;

Considérant que les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles au programme de subventions;

Considérant qu'en vertu de l'*Entente concernant la mise en œuvre de la redistribution sous forme de subventions des redevances perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* conclue en 2006 entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et l'Union des municipalités du Québec, le ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités admissibles 85 % des redevances perçues annuellement en application de ce règlement;

Considérant que cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR)*;

Considérant que la municipalité est couverte par le PGMR de la MRC de PONTIAC en vigueur depuis le 23 mai 2006;

Considérant que la municipalité a la responsabilité de la mise en œuvre de PGMR de la MRC de Pontiac

Considérant que, pour obtenir cette subvention, la municipalité admissible doit s'inscrire au programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Ken O'Leary et résolu à l'unanimité que la **Municipalité de Litchfield** qui ce suis;

-demande d'être inscrite au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*;

s'engage à respecter les éléments de reddition de compte prévue au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*;

autorise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance de la municipalité ou relatives à la municipalité à l'égard du règlement, du programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de même qu'à la gestion municipale des matières résiduelles;

autorise la Directrice générale par intérim, **Julie Bertrand** à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du programme.

Adoptée

Demande d'appui:

Sauvons Postes Canada – non aux compressions

2014-10-211

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Litchfield écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

ET

QUE la Municipalité de Litchfield demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public

Adopté

Octobre 2014

Correspondance

***Il est noté que la correspondance est lue et discutée avec les membres du conseil.**

2014-10-212

Clôture

Il est proposé par Joe Belanger et résolu à l'unanimité de clore l'assemblée à 22h15.

Adoptée

Colleen Larivière
Mairesse

Julie Bertrand
Directrice générale par intérim